

# BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015

18 H 00

LE CHEYLARD

# SOMMAIRE

1. Economie :
    - A. Maison du Bijou : Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre
    - B. Choix du scénographe pour l'Atelier du bijou (info)
  2. Eau / Assainissement :
    - A. Demande de subvention pour le projet d'extension du réseau d'assainissement au Quartier de Noirois et Secteur du Moulin à Dornas
  3. Action sociale
    - A. Transports Locaux Spécifiques : attribution du marché (info)
- 

**Date de la convocation : 8 septembre 2015**

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11**

Étaient présents : Dr Jacques CHABAL, M. Maurice WEISS, M. Raymond FAYARD, M. Philippe DESESTRES, Mme Monique PINET, M. Michel VILLEMAGNE, M. Jean-Marie FOUTRY, Mme Catherine FAURE, M. René JULIEN, M. Roger PERRIN, M. Frédéric PICARD.

**Le quorum est atteint.**

**Secrétaire de séance : M. Raymond FAYARD**

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne LEMARCHAND, Directrice des Ressources Humaines
- Fabien RAVIER, Directeur du Pôle Services à la population
- Jean-Louis ROZE, Directeur des Services Techniques
- Christian FEROUSSIER, Directeur des Pôles Culture et Tourisme
- Florent SOUBRILLARD, Directeur du Pôle Économie
- Anne-Lucie COSTE, Assistante de direction

M. le Président propose de débiter l'ordre du jour de ce Bureau.

## **1. Economie :**

### **A. Maison du Bijou : Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre**

Mme Carine Faure rappelle le marché de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la Maison du Bijou, signé avec les sociétés Fabre et Doinel, Cabinet Coste, BETEBAT et DICOBAT, ayant comme mandataire solidaire, la société Fabre et Doinel.

A la suite d'une demande du Bureau, l'architecte a fait une proposition de remise commerciale qui doit faire l'objet d'un avenant pour acceptation.

Le montant des honoraires, estimé à 119 400,00 euros HT, est à présent égal à un montant de 114 334,42 euros HT, soit une remise commerciale de 5 065,58 euros HT.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 3 pour le marché de maîtrise d'œuvre de la Maison du Bijou.**

### **B. Choix du scénographe pour l'Atelier du bijou (info)**

Mme Catherine Faure, Vice-présidente au Tourisme, informe le Bureau qu'une rencontre a eu lieu ce jour avec les deux sociétés candidates pour l'aménagement scénographique de l'Atelier du Bijou, à St Martin de Valamas.

En effet, deux propositions ont été reçues : une à 14 000 € TTC et l'autre à 15 970 € TTC.

Le groupe de travail a pris la décision de sélectionner le scénographe Little Yellow Créations.

Celui-ci doit fournir à la Communauté de communes un avant-projet détaillé d'ici début décembre.

Une première réunion de travail sera programmée très rapidement pour mettre en relation l'architecte et le scénographe, ainsi que le groupe de travail.

## **2. Eau / Assainissement :**

### **A. Demande de subvention pour le projet d'extension du réseau d'assainissement au Quartier de Noirois et Secteur du Moulin à Dornas**

M. Raymond Fayard, Vice-président en charge de la compétence, informe le Bureau que, dans le cadre des projets inscrits au BP AEP 2015, il est prévu des travaux d'extension du réseau d'assainissement sur le Quartier de Noirois et Secteur du Moulin sur la Commune de Dornas.

Ces travaux concernent le raccordement à la station d'épuration de Dornas du Quartier de Noirois regroupant 27 habitations individuelles et qui accueille également un camping d'une quinzaine d'emplacements. A ceci, il faut ajouter le secteur du Moulin composé de 6 logements, la Mairie et l'école.

Ce projet permettra à terme le raccordement au système d'assainissement collectif d'environ 126 EQh.

Le coût de l'opération a été estimé à environ 550 000 € ht.

Il convient au Bureau d'autoriser le Président à demander une subvention au Département de l'Ardèche et à l'Agence de l'Eau.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs**

### **3. Action sociale**

#### **A. Transport à la demande : attribution du marché (info)**

M. Fabien Ravier, Directeur du Pôle Services à la population, informe le Bureau que les marchés liés aux lignes de transport à la demande actuellement en vigueur arrivent à échéance fin 2015. Une consultation auprès des compagnies de transports collectifs et des taxis a donc été lancée en début d'été.

Cinq entreprises ont fait une proposition pour une ou plusieurs lignes, la date limite de réception des offres ayant été fixée au 25 août 2015.

Après étude et analyse précise des offres, la proposition suivante est faite au Bureau :

- Ligne 1 : Le Chambon - Le Cheylard  
Proposition d'attribuer le service aux Cars du Vivarais (82,50 € TTC aller/retour)
- Ligne 2 : St Julien Labrousse - Lamastre  
Proposition d'attribuer le service aux Cars de l'Eyrieux (139,14 € TTC aller/retour)
- Ligne 3 : St Julien Labrousse - Le Cheylard  
Proposition d'attribuer le service à Armand Tourisme (134,75 € TTC aller/retour)
- Ligne 4 : Vallée du Talaron  
Proposition d'attribuer le service aux Taxis des 2 Vallées (112,29 € TTC aller/retour)
- Ligne 5 : St Martin de Valamas - Le Cheylard  
Proposition d'attribuer le service aux Cars de l'Eyrieux (57,38 € TTC aller/retour)

Les propositions sont validées par le Bureau et seront entérinées par arrêté du Président.

Fabien Ravier ajoute que les conventions avec les prestataires seront signées pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Fin de la séance à 18h20.

Dr Jacques CHABAL  
Président de la Communauté de  
communes Val'Eyrieux  
Maire du Cheylard

